



Spécialisation – Accompagnateur en milieux scolaires

PRESENTATION DE LA FORMATION ET DU PROFIL D'ENSEIGNEMENT

*Formation organisée en co-diplomation
avec la Haute Ecole Charlemagne (HECh)*

Année académique 2019-2020

1. Identification de la Haute Ecole

1. Nom de la Haute Ecole référente : **Haute Ecole Libre Mosane (HELMo)**
2. Adresse du siège social : **Mont St-Martin 41 - 4000 Liège**
3. Réseau : **Libre Confessionnel**

2. Identification de la formation

1. Intitulé de la section concernée : **Spécialisation Accompagnateur en milieux scolaires**
2. Localisation de la formation :
HELMo-CFEL, Rue Fosse-aux-Râines, 42, 4020 LIEGE
HECh, rue des Rivageois, 6, 4000 LIEGE
3. Classement de la formation :
 - a) Enseignement supérieur de type **court**
 - b) Secteur : **Sciences humaines et sociales**
 - c) Domaine : **Sciences psychologiques et de l'éducation**
 - d) Grade académique : **Bachelier de spécialisation (niveau 6)**

3. Présentation générale de la formation et du profil d'enseignement

« Accompagnateur en milieux scolaires » - Spécialisation en un an

A l'heure actuelle, l'école est plus que jamais un système complexe et fluctuant, amené à poursuivre des missions primordiales mais difficiles, dans un contexte global très changeant :

- Différents textes officiels¹, depuis le Décret Missions jusqu'au Décret Inclusion et au Décret Intersectoriel, demandent à l'Ecole d'être un lieu de développement global et d'intégration pour tous les individus, dépassant largement la notion d'apprentissage purement scolaire.
- L'école ne se réduit pas à un système apprenant ; les dimensions personnelles et sociales y occupent une place qui doit plus que jamais être prise en compte.
- L'école reste pour les élèves un lieu important de socialisation et de construction identitaire, bien plus complexe à élaborer aujourd'hui qu'hier.
- Le vécu des élèves hors classe et hors école est un facteur déterminant du vécu dans la classe et l'école, avec des enjeux et des effets multiples, tant pour les individus que pour la collectivité.
- L'école elle-même est intégrée dans un système plus large et les interventions qui la concernent ne peuvent être isolées de ce système.

¹ Décret du 24/07/1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, Décret du 06/06/2013 portant assentiment entre la Communauté Française et la Commission Communautaire Française en matière d'intégration et d'inclusion scolaire pour les jeunes en situation de handicap, Décret Intersectoriel Enseignement – Aide à la jeunesse du 21/11/13

Dans ce contexte, en-deçà du questionnement sur les pratiques pédagogiques, il s'agit aussi, pour tous les intervenants, chacun dans leur posture professionnelle spécifique, de réfléchir et d'agir afin de construire un milieu humain de qualité, à même d'accueillir chaque élève, seul et avec les autres. En effet, si la qualité des apprentissages est indispensable pour donner les chances d'émancipation sociale à tous, il est tout aussi indispensable de permettre à l'école d'être un lieu de relation, de vie tout court où cette émancipation est déjà « agie » et soutenue.

Ce souci de veiller aux conditions concrètes qui vont permettre aux élèves de trouver leur place, en lien avec tous les acteurs participant directement ou indirectement à la vie scolaire suppose une posture professionnelle spécifique, alliant la connaissance des ressources et des difficultés des milieux scolaires, le travail relationnel avec les personnes et les groupes ainsi qu'une familiarité avec toutes les problématiques vécues par les jeunes aujourd'hui.

L'accompagnateur en milieux scolaires bénéficie d'une formation de spécialisation, qui vient soit en appui à une formation de base orientée vers l'aide aux personnes, telle celles des Bachelier Educateur spécialisé, Assistant social ou Assistant en psychologie, soit en complément d'une expérience dans une fonction d'accompagnement dans l'école.

Cette formation, ainsi que la position « tierce » que l'accompagnateur en milieux scolaires occupe le préparent à :

- améliorer, par le biais de dispositifs adéquats, les conditions de vie collective, au croisement des milieux scolaires (par milieux scolaires, nous entendons écoles, mais aussi centres PMS / PSE, écoles de devoirs, maisons de jeunes, AMO, ...)
- donner à chacun la possibilité de trouver une place qui lui permette d'évoluer ;
- créer un espace-temps pour permettre à l'individu de donner sens à ce qu'il vit, dans et hors école ;
- aider les uns et les autres à se construire en tant que personnes responsables.

L'accompagnateur en milieux scolaires vit « avec » et intervient au quotidien. Il prend soin des autres dans leurs relations, se soucie de leur rapport au cadre et à la vie collective. Dans cette optique, il est différent mais complémentaire de l'enseignant.

Ces compétences sont traduites dans un référentiel, validé (le 6 février 2014) par le Conseil Supérieur Pédagogique :

<p>Maîtriser les ressources légales, institutionnelles et organisationnelles des milieux scolaires et extra-scolaires.</p>

- Connaître le cadre légal du système scolaire
- Se repérer dans les textes réglementaires cadrant l'exercice du métier dans les secteurs scolaires et extrascolaires.
- Comprendre, analyser et expliquer le projet pédagogique de l'institution (école, internat, CEFA, école de devoirs...).

Agir de façon éthique, démocratique et responsable.

- Mesurer les enjeux éthiques liés à la profession.
- Respecter le devoir de confidentialité et de discrétion.
- Garantir une éthique de l'éducation valable pour tout public et toute population.
- Prendre en compte les valeurs multiples inhérentes aux milieux scolaires ainsi que les enjeux anthropologiques, sociaux et éthiques.
- Faire des choix responsables en appui sur des valeurs et des principes éthiques et démocratiques.
- Adopter une attitude réflexive.

Travailler en équipes pluridisciplinaires, entretenir des relations de partenariat avec les familles, l'institution et agir comme un acteur social au sein de la société.

- S'impliquer en professionnel capable d'analyser et de dépasser ses réactions spontanées, ses préjugés et ses émotions.
- Mener des actions éducatives concertées inscrites dans le projet de l'institution.
- Etablir une étroite relation avec les parents et les autres partenaires concernés.
- Coopérer avec les chefs d'établissement, les enseignants et les autres responsables dans la guidance socio-pédagogique des élèves.

Accompagner, soutenir et guider les jeunes dans leurs relations, leur travail scolaire en favorisant leur émancipation sociale.

- Etre à l'écoute, permettre l'expression des difficultés, élaborer des stratégies de réussite.
- Créer une relation de confiance mutuelle, de non jugement.
- Soutenir les jeunes dans leur travail scolaire.
- Favoriser un égal accès des jeunes aux apprentissages et aux compétences prévues dans les programmes scolaires.
- Accompagner individuellement les jeunes vers leur autonomie.
- Faire preuve de disponibilité et d'ouverture vis-à-vis des jeunes en difficulté.
- Orienter le jeune vers des ressources, des personnes ou des services spécialisés.

Favoriser l'apprentissage scolaire, lever les obstacles psychologiques, culturels et sociaux et réagir à des situations variées.

- Rendre le milieu de vie propice au développement global du jeune.
- Permettre aux élèves de s'approprier les méthodes de travail qui leur conviennent
- S'adapter à des situations variées pour favoriser l'apprentissage scolaire, lever les obstacles psychologiques, culturels et sociaux.
- Encourager le développement d'habiletés sociales chez les jeunes telles que le respect, l'esprit de partage et de coopération.
- Concevoir, organiser, animer et évaluer des actions éducatives favorisant le développement global du jeune.

Favoriser un cadre de vie collective pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants et adolescents ainsi que le bon fonctionnement de l'institution.

- Garantir les règles établies en exerçant une autorité sans recourir à la violence.
- Accompagner le jeune dans des situations conflictuelles.
- Assurer la sécurité et le bien-être des jeunes.
- Surveiller pour garantir la bonne organisation de la vie scolaire et le bon fonctionnement de l'institution.
- Assurer une intervention en première ligne auprès des jeunes présentant des difficultés de comportement.
- Recadrer, concevoir et appliquer des sanctions constructives pour réintroduire l'appartenance à une communauté éducative ainsi qu'à une société.
- Prévenir les attitudes et les comportements sociaux inadaptés (violence, racisme, vols, assuétudes...)

Accomplir des tâches pédagogiques, sociales, administratives et techniques au sein de l'institution.

- Organiser et/ou coordonner des activités pendant les temps libres des élèves
- Gérer les heures d'étude en aidant les élèves dans leurs recherches et leur travail scolaire.
- Animer et surveiller les espaces de vie collective.
- Animer des projets internes ou externes (sorties, parascolaire, projets en partenariat...)
- Gérer les tâches administratives en lien avec la guidance des élèves

- Détecter et prévenir le décrochage scolaire (vérification des absences, prise de contact avec les parents, orientation vers les CPMS, les centres de guidance voire les services d'aide à la jeunesse).

Communiquer de manière adéquate dans les divers contextes liés à la profession.

- Pratiquer l'écoute active, le dialogue
- Utiliser à bon escient différents modes de communication
- Adapter sa communication en fonction des interlocuteurs
- Jouer le rôle d'interface, de médiation entre jeunes, parents, partenaires de l'école ou de l'association.
- Déterminer et élaborer des temps, des lieux et des formes propices à la communication.

Pour former les étudiants à ces compétences, la spécialisation « Accompagnateurs en milieux scolaires » propose de viser les Acquis d'apprentissage terminaux suivants :

Au terme de la formation, l'étudiant :

- se positionne de manière responsable en appui sur des valeurs et des principes éthiques et démocratiques (C2) UE 2+7
- développe et soutient le travail en équipe pluridisciplinaire et en réseau (C3) UE 2+5+6+7
- accompagne les jeunes dans leur maturation personnelle et sociale, ainsi que dans leur émancipation (C4) UE 2+4+6
- dans le cadre de son mandat (C7), crée des dispositifs propices au développement global du jeune (C5, C6) UE 2+4+6+7
- dans la conception de ces dispositifs, il utilise les ressources à sa disposition, en particulier les ressources légales, institutionnelles et organisationnelles des milieux scolaires et extra-scolaires (C1) UE 2+3+5+6
- communique de manière adéquate ; il négocie et élabore les espaces/temps/formes propices aux échanges (C8) UE 1+2+5+6+7

Pour ce faire, la formation se structure en plusieurs grands axes : approches psycho(socio)logiques, cadre réglementaire et déontologique, contexte sociologique, institutionnel et organisationnel, promotion de la santé (éducation pour la santé et prévention), méthodologies spécifiques d'intervention en milieux scolaires.

La formation est d'emblée conçue dans une alternance entre la formation en Haute Ecole, l'autoformation (travaux en semi-autonomie) et stage sur le terrain.

Ces axes sont déclinés ci-après en unités d'enseignement.

4. Organisation en unités de formation

		C	H
CI-S-Q1-UE1	Dimension identitaire personnelle et collective	2	30
	Accompagnement de la formation (1)		10
	Séminaires d'introduction à la spécialisation : ressources et projets		20
CI-S-Q1+2-UE2	Intégration professionnelle	20	422
	Analyse de situations type, création de dispositifs		24
	Déontologie et éthique professionnelle		18
	Pratique et réflexion professionnelles		380
CI-S-Q1-UE3	Repères organisationnels, institutionnels, réglementaires	3	25
	Législation scolaire : analyse du système éducatif et de l'organisation scolaire		25
CI-S-Q1-UE4	Repères psychologiques, psychosociologiques, sociaux	5	60
	Psychosociologie de la relation et des groupes		40
	Questions spéciales de psychologie		20
CI-S-Q1-UE5	Lieux, temps et postures d'intervention	3	30
	Approche systémique des problématiques scolaires		30
CI-S-Q1+2-UE6	Méthodologie, techniques, outillage	12	138
	Accompagnement des apprentissages scolaires		18
	Approches pédagogiques spécifiques (pédagogie du projet, pédagogie différenciée, pédagogie institutionnelle, ...)		30
	Dynamique des groupes		26
	Gestion des conflits (CNV, médiation, ...)		20
	Technique de l'entretien individuel		14
	Techniques de prévention, d'intervention et d'animation		30
CI-S-Q2-UE7	Posture professionnelle	15	35
	Accompagnement de la formation (2)		5
	Accompagnement individuel et collectif du TFE		10
	Séminaire de synthèse		20

Unités d'enseignement réparties sur 2 quadrimestres – justification :

Ces UE correspondent à des activités d'apprentissage nécessitant un temps de maturation lié directement ou indirectement aux stages. Cela nécessite dès lors une continuité d'apprentissage sur les deux quadrimestres.

Cela concerne les Unités d'Enseignement suivantes :

UE 2 – Intégration professionnelle

UE 6 – Méthodologie, techniques, outillage